

<http://er-simone-veil-amilly.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article55>



Chantier-école

- Actualités -



Publication date: jeudi 18 juin 2020

Copyright © Etablissement régional d'enseignement adapté de AMILLY -

Tous droits réservés

La démarche à suivre pour faire appel aux élèves de CAP2 de l'EREA Simone Veil et leurs enseignants.

Les différentes étapes pour faire intervenir les élèves de CAP2 et leurs professeurs :

1- Contacter l'établissement

2- L'enseignant cerne le projet du client et estime s'il est en lien avec les compétences à valider par le référentiel du métier. Puis, il se rend sur place et établit un premier devis comprenant la liste des fournitures, les heures d'électricité au sein de l'établissement, le temps de travail et le déplacement.

3- Le demandeur peut être un particulier, un institut médico-éducatif, une municipalité.

3- Les matières d'oeuvre sont fournies par le particulier ou la collectivité.

4- Le chef de travaux valide le devis établi par l'enseignant.

5- Les élèves de CAP2 et leurs professeurs se rendent sur le chantier avec leurs outils.

° Les aléas

Ce n'est pas une prestation d'entreprise. Il ne faut pas être exigeant sur le temps passé sur le chantier.